



SYNDICAT NATIONAL DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Section de l'ARIEGE



## Communiqué de la Fédération des Employés et Cadres **FO**

La Fédération des Employés et Cadres **FO** a pris acte de l'avis rendu par le Conseil Constitutionnel du 6 août dernier, à propos de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.

Cet avis valide l'instauration du pass sanitaire et l'obligation vaccinale pour certains salariés.

Comme la Confédération **FO**, la Fédération des Employés et Cadres **FO** refuse que les salariés de ses secteurs qui, depuis des mois, se sont mobilisés au quotidien sans compter, soient victimes des solutions proposées par le gouvernement pour endiguer la situation sanitaire qui se détériore à nouveau.

Pour la Fédération des Employés et Cadres **FO**, la gestion de la pandémie ne doit pas être une « nouvelle excuse » à la remise en question des libertés individuelles et du code du travail.

***La Fédération des Employés et Cadres FO rappelle que s'il n'est pas de notre rôle de nous prononcer sur des décisions politiques liées à l'intérêt général comme celle de la vaccination obligatoire, nous avons en revanche toute compétence pour dénoncer et condamner les propositions de sanctions et suspensions prévues dans cette loi envers les salariés de nos secteurs.***

La FEC **FO** continue à revendiquer que soit privilégiée la pédagogie en lieu et place des sanctions.

Pour la Fédération des Employés et Cadres **FO**, les choix individuels et libertés individuelles des salariés doivent être respectés.

La Fédération des Employés et Cadres **FO** revendique le maintien et non la suspension des salaires, le temps que des solutions individuelles soient trouvées pour les salariés qui ne pourraient plus exercer leur activité.

Pour la FEC **FO**, les salariés ne doivent pas, une fois de plus, payer la note de cette pandémie alors qu'ils ne sont pas responsables de l'insuffisance des moyens déployés et du manque d'organisation et de réactivité des pouvoirs publics.

***Nous refusons l'application d'une politique de répression basée sur des sanctions plutôt que l'incitation par l'information et la pédagogie.***

La FEC **FO** condamne la remise en cause des droits et libertés des salariés et revendique l'abrogation de la loi sanitaire et des sanctions qu'elle met en œuvre.

La FEC **FO** n'acceptera ni les sanctions ni la remise en cause des contrats de travail.

**Employés et Cadres Secrétaire Général**

